



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 7711

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'engagement du Gouvernement à soutenir le traité d'interdiction totale des mines anti-personnel à Ottawa et à présenter un projet de loi d'interdiction au Parlement. Cet engagement est conforme aux aspirations de l'opinion publique française, sensibilisée aux drames provoqués par l'utilisation de ces mines. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quand il compte saisir la représentation nationale sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France a signé, le 3 décembre à Ottawa, la Convention sur l'interdiction de la fabrication, de l'emploi, du stockage et du transfert des mines antipersonnel. Le Gouvernement français déposera, au début de 1998, un projet de loi de ratification de la Convention d'Ottawa afin que son examen commence aussitôt que possible. Il est, par ailleurs, nécessaire de prévoir un projet de loi portant transposition dans notre ordre juridique interne d'un certain nombre de dispositions figurant dans la Convention d'Ottawa (s'agissant, notamment, des sanctions pénales en cas de violation de la Convention et de la mise en oeuvre du dispositif de vérification). Ce projet de loi sera déposé au Parlement dans le courant de l'année prochaine afin que son adoption puisse, en coïncidant avec l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, assurer la mise en oeuvre effective des engagements souscrits par la France.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7711

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4564

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1006